



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

UNAFAM 35

QUI SOMMES-NOUS en 2019 ?

Aider L'UNAFAM, c'est aider les familles à aider les personnes en souffrance psychique.

Qui sommes-nous?

Sur le plan national : plus de 50 ans au service des familles

Sur le plan départemental Ile et Vilaine : plus de 20 ans

- **L'UNAFAM** est une association **reconnue d'utilité publique** qui:
 - regroupe des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées **psychiques**
 - écoute, informe et soutien ces familles confrontées à l'étrangeté et l'imprévisibilité des maladies relevant de la psychiatrie.
 - défend les droits des personnes malades et de leur famille,
 - forme les familles pour être plus efficace dans le soutien de leur proche tout en prenant le recul nécessaire
 - promeut la vie dans la cité des personnes en situation de handicap psychique
 - lutte contre la stigmatisation des malades psychiques.

- **L'UNAFAM** née en 1963 se veut un partenaire efficace dans le domaine de la santé mentale auprès:
 - de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
 - des lieux de soins psychiatriques publics et privés
 - des collectivités locales (Conseil départemental, MDPH, Mairies/CCAS, etc....)
 - des structures d'accompagnement dédiées au handicap psychique (ESAT, ESMS, etc....)

- **L'UNAFAM** conduit ses actions pour une intégration des usagers de la psychiatrie dans la vie quotidienne selon sept principes:
 - éviter la rupture des soins
 - veiller à ce que les usagers bénéficient des ressources que la loi autorise
 - œuvrer pour trouver des solutions de logement accompagné
 - veiller à un accompagnement adapté
 - si nécessaire assurer une protection juridique aux personnes concernées
 - si la maladie est stabilisée, promouvoir des structures facilitant le retour à une activité occupationnelle ou professionnelle
 - aider les aidants familiaux et sociaux

L'UNAFAM en Ile et Vilaine, c'est en 2019 :

- 270 adhérents
- 32 bénévoles dont 20 dans la mission accueil
- Bénévolat estimé à 3ETP / 40 000km de déplacement / pas de salarié
- 150 accueils physiques et 500 appels téléphoniques
- 6 sites d'accueil (*permanences à Rennes, St Malo, Dinard, Vitré, Fougères, Redon*)
- 19 représentants institutionnels dans le sanitaire (*2 Conseil de Surveillance, 6 CRUQPC, 1CDSP*)
- 25 représentants dans le champ du social et médico social (*MDPH, Espoir 35 ESATs, CLSM ...*)
- Représentants dans des associations partenaires (*Collectif handicap 35, GEMs, ATI, CLIC, ...*)

Société et santé mentale: les maladies relevant de la psychiatrie

- De quoi parlons-nous? De maladies sévères telles que **schizophrénie, bipolarité, dépression profonde, troubles obsessionnels compulsifs ...**
- plus de 4% de la population sont touchés par ces maladies figurant au **troisième rang** en France après le cancer et les maladies cardio-vasculaires,
- Elles sont cause **d'invalidité et d'arrêt de travail**, en altérant les aptitudes sociales, économiques et relationnelles de la personne qui en souffre,
- Elles atteignent **toutes les populations** sans distinction de sexe ou de milieu social,
- Elles apparaissent à la **post adolescence**, entre 15 et 30 ans,
- Elles sont dues à des facteurs **bio-socio-psychologiques**,
- Elles sont associées à une **forte mortalité** et peuvent avoir des effets accentués par la consommation de drogue ou par le stress.
- Elles **impactent directement la vie du malade** souvent en souffrance, stigmatisé, isolé, désocialisé qui perd souvent son emploi et tombe dans la précarité
- Elles touchent également les **proches**: détresse, incompréhension, isolement, honte ...
- Elles ont des **répercussions économiques et sociales** importantes: précarité, exclusion, conduites à risques, addictions, etc....
- En France, c'est 3 millions de personnes qui sont touchées par ces maladies, un coût (direct) de 20 milliards €.

Pour le département d'Ille et Vilaine ...

- Population de l'Ille et Vilaine : 1 051 779 habitants
- Nombre de personnes atteintes de troubles psychiques, *3% de la population / 31 553 personnes*
- Nombre de personnes de l'entourage impactées *4% de la population / 42 071 personnes*
- Nombre total de personnes concernées de l'ordre de *80 000 personnes*

Documentations : manuel de psychiatrie Vassili Kapsambelis , PUF 2012

Les spécificités du handicap psychique

La reconnaissance du handicap psychique apparaît dans la loi du 11 janvier 2005 :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison **d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques**, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Longtemps confondu avec le handicap mental, le handicap psychique s'en distingue pourtant par les caractéristiques suivantes :

- Le **handicap psychique a pour origine une maladie psychiatrique** plus ou moins grave :

- qui **survient le plus souvent à l'adolescence ou à l'âge adulte**
- qui **nécessite toujours des soins**
- qui laisse les **capacités intellectuelles intactes**
- qui se caractérise par une **variabilité**, et qui évolue dans le temps

- Le **handicap psychique** est la conséquence de maladies telles que les psychoses schizophréniques ou maladies bipolaires qui entraînent :

- des difficultés de **relation** à soi et aux autres
- un repli sur soi ou un **isolement**
- des **troubles** du comportement, du jugement et de l'attention
- des **difficultés** à mettre en œuvre ses capacités intellectuelles bien qu'elles ne soient pas affectées

Il s'ensuit que les personnes en souffrance psychique doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement différent des personnes présentant une déficience intellectuelle et doivent être accueillies dans des structures qui leur sont dédiées. Exemple des ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) n'accueillant que des handicapés psychiques ou offrant des ateliers spécifiquement destinés à ces personnes.

Les services que l'UNAFAM35 propose aux familles

✚ Les services auprès des familles ou des proches

- **Accueil/écoute**: chaque délégation possède un ou plusieurs lieux d'accueil pour recevoir les proches de malades psychiques. Des équipes formées à l'accueil de familles confrontées à la maladie psychique écoutent, informent, orientent et soutiennent ces familles.
- **Soutiens dans la durée**, ceux-ci sont proposés sous forme de:
 - ✓ Groupes de parole animés par un psychologue et coordonné par un bénévole de l'UNAFAM
 - ✓ Formations animées par 1 soignant professionnel psy +1 bénévole :
Formation troubles psychiques / Mieux communiquer avec son proche bipolaire / PROSPECT
- **Information** : site internet, organisation de conférences avec le concours de professionnels, rencontres conviviales entre bénévoles et adhérents en vue d'échanges de pair à pair.
- **Au plan national** :
 - ✓ Un centre de ressources, le service "*Ecoute familles*" au 01 42 63 03 03, où des professionnels (psychiatre, assistante sociale, psychologue, conseiller juridique,...) répondent aux questions des familles.
 - ✓ Une revue trimestrielle : « *Un autre regard* »

✚ La représentation des usagers auprès des institutionnels :

L'UNAFAM est agréée par le Ministère de la santé pour représenter les usagers dans les instances telles que l'Agence régionale de santé (ARS), les conférences de territoire, les conseils de surveillance des établissements, les Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC) et est également présente dans le domaine du handicap, notamment à la MDPH. Elle est représentée au sein de la Commission Départementale des Soins Psychiatriques.

En Ille et Vilaine les bénévoles assurent :30 représentations des usagers dans le secteur sanitaire et 20 représentations dans le medico social et social

✚ La promotion des structures d'accompagnement:

Les personnes en situation de handicap psychique vivent pour l'essentiel dans la cité.

Un accompagnement spécifique est nécessaire :

- SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale),
- SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés).
- Des formules adaptées d'hébergement telles les *résidences accueil* ou les *foyers de vie* sont souhaitables.
- Le retour à l'activité, voire au travail via les ESAT doit être envisagé pour les personnes stabilisés.
- Le développement des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) est le gage d'un retour vers une vie sociale, en rompant avec l'isolement.
- Promouvoir les accompagnements dans l'insertion sociale dont l'emploi

Structures spécifiques existantes dans le 35

SAVS et SAMSAH Espoir 35, SAVA Itinéraire Bis, Estran, ALAPH, dispositif insertion APASE
Parcours en mouvement
Résidences d'accueil, foyers de vie : Espoir 35, PEP35, UDAF35 ...
ESAT des Maffrais, ESAT de Châteauneuf
6 GEMs

Information sur les structures en Ille et vilaine : <http://www.unafam.org/-Les-structures-specialisees-.html>

Information et communication:

Chaque année, l'**UNAFAM35** avec d'autres partenaires participe en mars à la *Semaine d'Information sur la Santé Mentale SISM* pour sensibiliser le public: conférences, films, participation des usagers,...

Une association qui vit de subventions et des cotisations de ses adhérents

Dépenses 2019	15 300€
Recettes 2019	15 300€

55% de subvention, 27% de quote-part de cotisation, 16% de dons
le compte de gestion 2019 montre une année 2019 équilibrée

Budget prévisionnel 2020	16 340€
--------------------------	---------

... mais surtout du travail de ses bénévoles

Valorisation de l'activité des bénévoles (estimation 2017) 2018 : 3ETP (1h=27€)

Actions et perspectives 2020

Sensibiliser le grand public pour améliorer la compréhension des maladies et du handicap psychique

- Pérenniser les actions existantes, tout particulièrement celles de soutien aux familles
- Continuer à organiser des cafés rencontre (thèmes proposés : logement programmé le 23 janvier 2020, alimentation, emploi et activités)
- Participer à la SISM 2020 du 16 au 29 mars sur le thème : SANTE MENTALE ET DISCRIMINATIONS
- Développer des compétences spécifiques pour accueillir les parents d'enfant(s) et d'adolescent(s) qui souffrent de troubles du comportement
- S'investir dans la problématique de l'emploi accompagné

Participer au PTSM35 (Plan Territoriale en Santé Mentale), à la réflexion et à l'élaboration de propositions pour «un parcours de vie en Santé mentale sans rupture»

- Développer la notoriété de l'UNAFAM35 vers le tout public par une communication plus efficace et diversifiée
- Favoriser le recours aux référents «parcours pénal», si nécessaire
- Développer l'axe des formations : Premiers Secours en Santé Mentale
- Organiser une journée d'information troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent
- Se faire connaître pour obtenir plus d'adhérents et renforcer l'équipe des bénévoles

Une organisation de proximité

Pour assurer toutes ses missions et services, l'UNAFAM35 est animée par un réseau de **d'une trentaine de bénévoles répartis dans le département d'Ille et Vilaine**

L'UNAFAM35 est en relation avec la délégation régionale Bretagne et l'UNAFAM Nationale

- **Département d'Ille et Vilaine : UNAFAM35 4, Avenue d'Italie 35 200 RENNES**
Tél: 02 99 53 88 93
E-mail: 35@unafam.org
- **Région Bretagne : UNAFAM Bretagne 4, Avenue d'Italie 35 200 RENNES**
E-mail: bretagne@unafam.org
- **Nationale : UNAFAM 12 rue Compoin 75017 PARIS**
Tel : 01 53 06 30 43
WWW.unafam.org

Fait à Rennes le 18/03/2020

Anne Marie KERJEAN , déléguée UNAFAM35